



COMMISSION RÉGIONALE DU STATUT DU JOUEUR

Séance plénière du mardi 25 septembre 2018 à 10 h 30
Organisée au siège de l'antenne de Caen.

PROCÈS-VERBAL n° 11

Nombre de membres :

- En exercice : 7

- Présents : 6

- Excusé : 1

Date de convocation : 11 septembre 2018

Étaient présents : M. Jean-Pierre GALLIOT, Président.

MM. Claude BOURDON, Jean Claude LEROY, Jean LIBERGE, Jean-François MERIEUX,
René ROUX.

Était excusé : M. Denis PETRON

Assiste : Mme Mathilde PELLETEY, secrétaire administrative

INFORMATION IMPORTANTE A TOUS

Lors des contrôles habituels de conformité, de trop nombreuses anomalies sont constatées dans la validité de la signature du licencié, au motif principal de la recherche d'une qualification plus précoce.

Dans de telles circonstances, la Commission est amenée à refuser et annuler la demande de licence, avec toutes les conséquences pouvant résulter sur la date d'enregistrement et donc de qualification du licencié, sauf, pour le demandeur, à apporter au moyen d'un document officiel la justification incontestable de l'authenticité de sa signature, justification que ne saurait constituer une simple attestation sur l'honneur du demandeur

En outre, et même si le choix du club du signataire reste incontestable, s'il est avéré que l'anomalie relève d'une fraude caractérisée, toute personne ayant concouru à la validation certifiée de la demande encourt une sanction disciplinaire et financière.

RAPPEL DE PROCEDURE ET DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

OPPOSITION

Il est rappelé à tous les clubs que, en matière d'opposition à changement de club, sont essentiellement admises comme recevables :

. la **cotisation due au titre de la licence précédemment obtenue**, majorée éventuellement du montant des frais d'opposition ;

. toute autre dette officiellement reconnue par un engagement du débiteur **telle la reconnaissance de dette**.

A ce titre, il est fortement recommandé de mentionner dans l'opposition le détail des montants constitutifs de la dette à recouvrer.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY



DISPENSE DU CACHET MUTATION

Les cas susceptibles de faire bénéficier un club de la dispense du cachet mutation, sur sa demande expresse, sont repris exhaustivement à l'article 117 des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la L.F.N.

S'agissant du cas prévu au paragraphe b) de cet article, traitant des joueurs issus d'un club dissous, en inactivité totale ou partielle dans les compétitions de leur catégorie d'âge, d'absence de section féminine pour une joueuse ne pouvant plus jouer en mixité, l'attention des clubs est vivement attirée sur la condition essentielle conditionnant l'octroi de la dispense sollicitée : la demande de changement de club doit être **postérieure à la date officielle reconnue par l'instance.**

- soit de la dissolution du club quitté,
- soit de la non-activité totale du club quitté,
- soit de la non-activité partielle dans les compétitions de la catégorie d'âge du club quitté, étant entendu que, pour ce cas spécifique, l'absence d'engagement du club quitté dans les compétitions de la catégorie d'âge constaté à la date de clôture des engagements peut être assimilée par la Commission à une reconnaissance officielle de l'inactivité partielle.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Régionale du Statut du Joueur sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification, sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.

ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

En l'absence d'observation, la Commission adopte le procès-verbal n° 10 de la réunion plénière du 11 septembre 2018, publié le 21 septembre 2018 ;

DOSSIERS EXAMINES

Joueur U15 ADJAMAI Mathéo, licence n° 2546033620

Licencié à **GS. DE CANTELEU**, saison 2017/2018

Demande de changement de club, le 10 septembre 2018, pour **AL DEVILLE MAROMME**

- Considérant les pièces au dossier,
 - vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, reconnue à la date du 12 août 2018, antérieure à la date de la demande de licence,
- La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation » et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 10 septembre 2018.

Joueur Senior U20 ANGEL Arthur, licence n°2543547778

Licencié à **A L'ETOILE DU PERCHE**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 10 août 2018 pour **CS PAYS DE LONGNY**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 10 août 2018.

Joueur U13 ARCHERAY Nathan, licence n° 2546910327

Licencié à **US SAINT LAURENTAISE**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club, le 5 septembre 2018, pour **US DOUDEVILLAISE**

- Considérant les pièces au dossier,
- vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, reconnue officiellement au 19 juillet 2018, date antérieure à celle de la demande de licence,

La Commission accorde la licence avec dispense du cachet « mutation » et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 5 septembre 2018.

Joueur U15 ARCHERAY Romain, licence n° 2545615984

Joueur U14 LEGAY Matteo, licence n° 2546170115

Licenciés à **REUNIONNAIS FC**, saison 2017/2018.

Demandes de changement de club, le 13 septembre 2018, pour **FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY**.

- Considérant les pièces aux dossiers,
- vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, reconnue officiellement au 12 août 2018, date antérieure à celle des demandes de licence,

La Commission accorde les licences avec dispense du cachet « mutation » et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 13 septembre 2018.

Joueur U14 BARTHELEMY Corentin, licence n° 2545903778

Licencié à **CS SAINT MARTINAIS**, saison 2017/2018

Demande de changement de club, le 5 septembre 2018, pour **CANY FC**

- Considérant les pièces au dossier,
- vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, reconnue officiellement au 12 août 2018, date antérieure à celle de la demande de licence,

La Commission accorde la licence avec dispense du cachet « mutation » et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 15 septembre 2018.

Joueuse U19F BAYEUL Justine, licence n° 2548493890

Joueuse Senior F LEJEUNE Anne Charlotte, licence n°2548128648

Licenciées à **AJS CAULLE BOSC LE HARD**, saison 2017/2018.

Demandes de changement de club, le 9 septembre 2018, pour **AS BUCHY**

- Considérant les pièces aux dossiers,
- vu les dispositions des articles 90 et 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant l'inactivité totale d'une section féminine dans le club quitté, constatée officiellement au 6 septembre 2018, date antérieure à celle des demandes de licence,

La Commission

- accorde les licences avec dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 9 septembre 2018,
- exonère le club d'accueil du paiement des droits de changement de club.

Joueur U18 BAZIN Kylian, licence n° 2544503347

Licencié à **FC REMOIS SAINT REMY SUR AVRE**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club, le 18 septembre 2018, pour **FC AVRAIS NONANCOURT**

- Pris connaissance des pièces au dossier,
- vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge constatée chez le club quitté à la date de la demande de licence,

La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation » et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 18 septembre 2018,

Joueur Senior BEUNET Robin, licence n° 2127576383

Licencié à **ES ANGERVILLE BAUX SAINTE C-PLESSIS GROHAN-VENTES**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 3 septembre 2018 pour **FC PLATEAU NORD AVIRON**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 3 septembre 2018.

Joueur Senior BISSIERE Mathieu, licence n° 2127541259

Licencié à **JEANNE D'ARC FOOTBALL**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté période normale » délivrée le 12 juillet 2018, pour **US GRAVIGNY**, saison 2018/2019.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'inactivité totale du club quitté, reconnue officiellement le 20 août 2018, date postérieure à celle de la demande de licence,
- La Commission maintient sa décision initiale.

Joueur Senior BLANCHARD Jérémy, licence n° 2543463430

Joueur Senior FRET Alex, licence n° 2544101783

Licenciés à **FC BRETONCELLOIS**, saison 2017/2018.

Licences « joueur muté hors période » délivrées le 18 juillet 2018 pour **CS PAYS DE LONGNY**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant les demandes nouvelles à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 18 juillet 2018.

Joueur Senior BLONDEL Matthieu, licence n° 2543012348

Licencié à **FC EPREVILLE**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 28 août 2018 pour **JS SAINT LEONARD**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 28 août 2018.

Joueuse Senior BOIXEL Lesline, licence n° 2547340683

Licenciée à **AS DE LA FRENAYE**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 03 août 2018 pour **FC GRUCHET LE VALASSE**.

- Reprenant le dossier,
- considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
- vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,

La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 03 août 2018.

Joueuse U18 F BORNAMBUC Lucie, licence n° 2547964057

Licenciée à **CA PONT AUDEMER**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club le 11 septembre 2018 pour **AS ROUTOT**.

- Pris connaissance des pièces au dossier,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité du club d'accueil mais hors la catégorie U18 F,
- La Commission accorde la licence « joueuse mutée hors période », date d'enregistrement au 11 septembre 2018

Joueuse Senior F BOUSREY Mélanie, licence n° 2547525906

Joueuse Senior F DELESTRE Sandrine, licence n° 2547972450

Joueuse Senior F GIGUEL Adeline, licence n° 2548114617

Joueuse Senior F JAILLON Aline, licence n° 2543425603

Joueuse Senior F LE MOULLAC Pauline, licence n° 2547892043

Joueuse Senior F NISON Marie, licence n° 2547959311

Joueuse Senior F PUISSANT Charlène, licence n° 2544236329

Licenciées à **ASL FERRIEROISE**, saison 2017/2018.

Demandes de changement de club, le 7 septembre 2018, pour **AS GOURNAY EN BRAY**.

- Considérant les pièces aux dossiers,
- vu les dispositions des articles 90 et 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant l'inactivité totale d'une section féminine dans le club quitté, constatée officiellement au 9 août 2018, date antérieure à celle des demandes de licence,

La Commission

- accorde les licences avec dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 7 septembre 2018,
- exonère le club d'accueil du paiement des droits de changement de club.

Joueur Senior BREARD Jean-Sébastien, licence n° 2127494042

Licencié à **AS CLIPONVILLAISE**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club, le 14 septembre 2018, pour **ES YPREVILLAISE**.

- Reprenant le dossier (cf. procès-verbaux ° 06 du 14 août 2018 et n° 10 du 11 septembre 2018),
 - vu l'accord délivré par le club quitté,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission accorde les licences avec la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 14 septembre 2018.

Joueur U17 BRULETTI Djulian, licence n° 2545602853

Licencié à **AS SAINT VIGOR LE GRAND**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 09 septembre 2018 pour **USI BESSIN NORD**.

- Reprenant le dossier,
- considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
- vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, antérieure à la date de la demande de licence,

La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation » et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 09 septembre 2018.

Joueur Senior BUSLOUP Maxime, licence n°1022170082

Licencié à **ESP FC CONDEEN**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 18 juillet 2018 pour **CS PAYS DE LONGNY**.

- Reprenant le dossier,
- considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
- vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,

La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 18 juillet 2018.

Joueur U14 CABOT Mathéo, licence n° 2546261911

Licencié au **FC DE LA VARENNE**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club, le 11 septembre 2018, pour **AJS. CAULLE BOSCH LE HARD**

- Considérant les pièces au dossier,
- vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant, au jour de la demande de licence, l'existence d'une activité dans la catégorie d'âge du club quitté,

La Commission accorde la licence « joueur muté hors période », date d'enregistrement au 11 septembre 2018.

Joueur Senior Vétéran CAVAILLES Jean Marie, licence n° 720101023

Licencié à **AS GIBERVILLAISE**, saison 2017/2018

Demande de changement de club, le 9 septembre 2018, pour **FC TROARN**

- Pris connaissance des pièces au dossier,
- vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant l'inactivité partielle dans la catégorie Seniors Vétéran du club quitté, date antérieure à celle de la demande de licence,

la Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation », et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie Seniors Vétéran », date d'enregistrement au 9 septembre 2018.

Joueur U14 CERF Owen, licence n° 2546387175

Licencié à **REUNIONNAIS FC**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club, le 16 septembre 2018, pour **FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY**.

- Considérant les pièces au dossier,
 - vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, reconnue officiellement au 12 août 2018, date antérieure à celle de la demande de licence,
- La Commission accorde la licence avec dispense du cachet mutation et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 16 septembre 2018.

Joueuse Senior CHOUQUET Clara, licence n° 2546794845

Licenciée à **US DE BOLBEC**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 07 septembre 2018 pour **FC GRUCHET LE VALASSE**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 07 septembre 2018.

Joueur U17 CHRETIEN Arthur, licence n° 2548475089

Licencié à **SC THIBERVILLE**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club le 17 septembre 2018 pour **ES LES DEUX VALLEES**.

- Pris connaissance des pièces au dossier,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 17 septembre 2018.

Joueuse U15 F CLABAU Amélie, licence n° 2547110243

Licenciée à **SPORTING CLUB VALLEE**, saison 2017/2018.

Licence « joueuse mutée hors période » délivrée le 15 septembre 2018 pour **US NORMANDE 76**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions des articles 90 et 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'inactivité totale du club quitté, antérieure à la date de la demande de licence,
- La Commission amende sa décision initiale et
- accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 15 septembre 2018,
 - exonère le club d'accueil du paiement des droits de changement de club.

Joueur Senior COCHEREL Damien, licence n° 781517058

Licencié à **SAINT PAUL MONTLIGEONNAISE**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 21 juillet 2018 pour **CS PAYS DE LONGNY**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 21 juillet 2018.

Joueuse Senior F COEURET Aurélie, licence n° 2547709498

Joueuse Senior F COUTURIER Aurélie, licence n° 791510974

Joueuse Senior U20 F DESNOS Nina, licence n° 2545005093

Joueuse Senior F HELAINE Janine, licence n° 711520599

Joueuse Senior F PORET Eléonore, licence n° 721527965

Licenciées à **FC ROCQUANCOURT**, saison 2017/2018.

Licences « joueuse mutée période normale » délivrées le 1^{er} juillet 2018 pour **ES BARBERY**

- Reprenant les dossiers,
- considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
- vu les dispositions des articles 90 et 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant l'inactivité totale d'une section féminine reconnue au 26 juin 2018 chez le club quitté, antérieure à la date des demandes de licence,

La Commission amende sa décision initiale et

- accorde les licences avec la dispense du cachet mutation, date d'enregistrement au 1^{er} juillet 2018,
- exonère le club d'accueil du paiement des droits de changement de club.

Joueur Senior CORMIER Tony, licence n° 791516356

Licencié à **F.C REMALARD MOUTIERS**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 18 juillet 2018 pour **CS PAYS DE LONGNY**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 18 juillet 2018.

Joueur Senior CRAQUELIN Cyril, licence n° 2543310564

Joueur Senior DUVAL Thibault, licence n° 2543310483

Joueur Senior RENAULT Damien, licence n° 2127519575

Licenciés à **AS CLIPONVILLAISE**, saison 2017/2018.

Demandes de changement de club le 14 septembre 2018 pour **ES YPREVILLAISE**.

- Pris connaissance des pièces au dossier,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission accorde les licences avec la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 14 septembre 2018.

Joueur U14 DAS Morgan, licence n° 2548337761

Licencié à **US GRAMMONT**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club le 10 septembre 2018 pour **ASPTT ROUEN**.

- Pris connaissance des pièces au dossier,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 10 septembre 2018.

Joueur U18 DAVOT Simon, licence n° 2544617302

Licencié à **AS DE MONTIVILLIERS**, saison 2017/2018

Licence « joueur muté période normale » délivrée le 06 juillet 2018, pour **SC OCTEVILLE S/MER**, saison 2018/2019.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la date de l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, constatée au 12 juillet 2018, postérieure à la date de la demande de licence,
- La Commission maintient la décision initiale.

Joueur Senior DEBROISE Kevin, licence n° 2127561636

Licencié à **JEANNE D'ARC FOOTBALL**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté période normale » délivrée le 13 juillet 2018, pour **US GRAVIGNY**, saison 2018/2019.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'inactivité totale du club quitté, reconnue officiellement le 20 août 2018, date postérieure à celle de la demande de licence,
- La Commission maintient sa décision initiale.

Joueur U12 DELAPIERRE Simon, licence n° 2546593655

Licencié à **US SAINT LAURENTAISE**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club, le 12 septembre 2018, pour **US DOUDEVILLAISE**.

- Considérant les pièces au dossier,
 - vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, reconnue officiellement au 19 juillet 2018, date antérieure à celle de la demande de licence,
- La Commission accorde la licence avec dispense du cachet « mutation » et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 12 septembre 2018.

Joueur U14 DELAUNAY Matteo, licence n° 2546032165

Licencié à **ES ARQUES LA BATAILLE**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club, le 10 septembre 2018, pour **JS SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**.

- Considérant les pièces au dossier,
 - vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, reconnue officiellement au 20 juillet 2018, date antérieure à celle de la demande de licence,
- La Commission accorde la licence avec dispense du cachet « mutation » et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 10 septembre 2018.

Joueur Senior DELFOSSE Vincent, licence n° 2127557298

Joueur Senior DELIANCOURT Jordan, licence n° 2547481716

Joueur Senior SABATTIER Stephen, licence n° 2543844220

Licenciés à **FC GISORS VEXIN NORMAND 27**, saison 2017/2018.

Licences « joueur muté hors période » délivrées le 31 août 2018 pour **FC BEZU BERNOUVILLE**

- Reprenant les dossiers,
 - considérant les demandes nouvelles à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 31 août 2018.

Joueur U14 DELIN Clément, licence n° 2547346151

Licencié à **CS IVRY LA BATAILLE**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club, le 10 septembre 2018, pour **FC GARENNES BUEIL LA COUTURE BREUILPONT**.

- Pris connaissance des pièces au dossier,
 - vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge constatée chez le club quitté reconnue le 07 septembre 2018, antérieure à la date de la demande de licence,
- La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation » et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 10 septembre 2018.

Joueuse U16 F DESMOULAINS Alice, licence n° 2546739167

Licenciée à **AS COLLEVILLE ANGERVILLE**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club, le 17 août 2018, pour **USF FECAMP**.

- Pris connaissance des pièces au dossier,
 - considérant l'inactivité totale du club quitté, constatée officiellement le 12 août 2018,
 - vu les dispositions des articles 90 et 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la date de la demande de changement de club postérieure,
- La Commission
- accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation » et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 17 août 2018,
 - exonère le club d'accueil du paiement des droits de changement de club.

Joueuse Senior F DUFOUR Suzie, licence n° 2547888478

Licenciée à **CA PONT AUDEMER**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club le 19 septembre 2018 pour **AS ROUTOT**.

- Pris connaissance des pièces au dossier,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 19 septembre 2018.

Joueur U18 DUPRE Quentin, licence n° 2544328124

Licencié à **AS DE MONTIVILLIERS**, saison 2017/2018

Licence « joueur muté période normale » délivrée le 1^{er} juillet 2018, pour **SC OCTEVILLE S/MER**, saison 2018/2019.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la date de l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, constatée au 12 juillet 2018, postérieure à la date de la demande de licence,
- La Commission maintient la décision initiale.

Joueur U13 DUVAL Leny, licence n° 2546994579

Licencié à **ES ARQUES LA BATAILLE**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club, le 11 septembre 2018, pour **ES TOURVILLAISE**

- Considérant les pièces au dossier,
 - vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, date antérieure à celle de la demande de licence,
- La Commission accorde la licence avec dispense du cachet mutation et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 11 septembre 2018.

Joueur U10 EL KHAOULI Mustapha , licence n°2547528135

Licencié à **ROUEN A.C**, saison 2017-2018

Demande de licence le 18 septembre 2018 pour **U.S DE GRAMMONT**

Opposition du club quitté le 18 septembre 2018.

- Vu le motif de l'opposition non recevable ,
 - vu les dispositions de l'article 117 a des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 18 septembre 2018.

Joueuse U17 F EL YOUNSI Maeva, licence n° 2547759604

Licenciée à **AS COLLEVILLE ANGERVILLE**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club, le 12 septembre 2018, pour **USF FECAMP**.

- Pris connaissance des pièces au dossier,
 - considérant l'inactivité totale du club quitté, constatée officiellement le 12 août 2018,
 - vu les dispositions des articles 90 et 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la date de la demande de changement de club postérieure,
- La Commission
- accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation » et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 12 septembre 2018,
 - exonère le club d'accueil du paiement des droits de changement de club.

Joueuse U18 F FERDINAND Laura, licence n° 2546005614

Licenciée à **AS D'INCHEVILLE**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club, le 10 septembre 2018, pour **AS TREPORTAISE**

- Pris connaissance des pièces au dossier,
 - vu les dispositions des articles 90 et 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'inactivité totale du club quitté à la date de la demande de licence,
 - considérant également l'absence d'activité en catégorie U18 du club d'accueil,
- La Commission,
- accorde la licence « joueuse mutée hors période », date d'enregistrement au 10 septembre 2018,
 - exonère le club d'accueil du paiement des droits de changement de club.

Joueur U15 FLAMANT Enzo, licence n° 2545583795

Licencié à **US SAINT AUBIN LE VERTEUX**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée pour **SC BERNAY**, saison 2018/2019.

- Reprenant le dossier relatif à un joueur issu d'un club ayant fusionné,
- considérant la demande nouvelle de dispense du cachet « mutation »,
- considérant la date de l'Assemblée Générale constitutive du nouveau club issu de la fusion, 15 juin 2018,
- vu les dispositions de l'article 117e des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant la date de la demande de changement de club, 25 août 2018, postérieure de plus de 21 jours à la date de la fusion du club quitté,

La Commission maintient la décision initiale « joueur muté hors période ».

Joueuse Senior F FOLLIN Nastasia, licence n° 2547701099

Joueuse Senior F LEGRAND Carolane, licence n° 2547646315

Licenciées à **FC DU ROUMOIS NORD**, saison 2017/2018.

Demandes de changement de club le 06 septembre 2018 pour **AS ROUTOT**.

- Pris connaissance des pièces au dossier,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission accorde les licences avec la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 06 septembre 2018.

Joueur Senior Vétéran FOUCAMBERT Aymeric, licence n° 2127491690

Joueur Senior PLAHAUT Thomas, licence n° 2127493165

Licenciés à **SPORTING CLUB VALLEE**, saison 2017/2018.

Licences « joueur muté période normale » délivrées le 2 juillet 2018 pour **US NORMANDE 76**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions des articles 90 et 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'inactivité totale du club quitté, postérieure à la date de la demande de licence,
- La Commission maintient la décision initiale.

Joueur U13 FRANC Theo, licence n° 2546321438

Joueur U13 SMAIL Nabil, licence n° 2546484141

Licenciés à **US QUEVILLY ROUEN METROPOLE**, saison 2017/2018.

Licences « joueur muté période normale » délivrée le 11 juillet 2018 pour **GRAND QUEVILLY FC**, saison 2018/2019.

- Reprenant les dossiers,
- considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
- vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant, au jour des demandes de licence, l'existence d'une activité dans la catégorie d'âge chez le club quitté,

La Commission maintient la décision initiale.

Joueur Senior FRANKINET Antoine, licence n° 2543463249

Joueur Senior Vétéran PAVIE Mickael, licence n° 2127464512

Licenciés à **FC GISORS VEXIN NORMAND 27**, saison 2017/2018.

Licences « joueur muté hors période » délivrées le 3 septembre 2018 pour **FC BEZU BERNOUVILLE**

- Reprenant les dossiers,
 - considérant les demandes nouvelles à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 3 septembre 2018.

Joueur U14 GABORIT Theo, licence n° 2546713450

Licencié à **CS SAINT MARTINAIS**, saison 2017/2018

Demande de changement de club, le 13 septembre 2018, pour **CANY FC**

- Considérant les pièces au dossier,
 - vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, reconnue officiellement au 12 août 2018, date antérieure à celle de la demande de licence,
- La Commission accorde la licence avec dispense du cachet « mutation » et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 13 septembre 2018.

Joueur U13 GACOIN Axel, licence n° 2547742455

Licencié à **AS OUVILLAISE**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club, le 28 août 2018, pour **US DOUDEVILLAISE**.

- Considérant les pièces au dossier,
 - vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, date antérieure à celle de la demande de licence,
- La Commission accorde la licence avec dispense du cachet « mutation » et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 28 août 2018.

Joueuse U16 F GALLONI Charlotte, licence n° 2546068419

Licenciée à **AS COLLEVILLE ANGERVILLE**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club, le 5 septembre 2018, pour **USF FECAMP**.

- Pris connaissance des pièces au dossier,
 - considérant l'inactivité totale du club quitté, constatée officiellement le 12 août 2018,
 - vu les dispositions des articles 90 et 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la date de la demande de changement de club postérieure,
- La Commission
- accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation » et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 5 septembre 2018,
 - exonère le club d'accueil du paiement des droits de changement de club.

Joueur U14 GENTY Gael, licence n° 2545904912

Licencié à **AS D'INCHEVILLE**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club, le 20 septembre 2018, pour **EU FC**

- Pris connaissance des pièces au dossier,
 - vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté à la date de la demande de licence,
- La Commission
- accorde la licence avec dispense du cachet « mutation » et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 20 septembre 2018,

Joueur U12 GOUIN CORDELIER Mathis, licence n° 2548036780

Joueur U15 ROUX Clément, licence n°2546964267

Licenciés à **US SAINT AUBIN LE VERTEUX**, saison 2017/2018.

Licences « joueur muté hors période » délivrées pour **SC BERNAY**, saison 2018/2019.

- Reprenant les dossiers relatifs à un joueur issu d'un club ayant fusionné,
 - considérant la demande nouvelle de dispense du cachet « mutation »,
 - considérant la date de l'Assemblée Générale constitutive du nouveau club issu de la fusion, 15 juin 2018,
 - vu les dispositions de l'article 117e des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la date des demandes de changement de club, 6 septembre 2018, postérieure de plus de 21 jours à la date de la fusion du club quitté,
- La Commission maintient la décision initiale « joueur muté hors période ».

Joueur Senior Vétéran GUERBAA Chafi, licence n°2578623212

Demande de renouvellement pour JS ARNIERES le 1^{er} juillet 2018.

- Reprenant le dossier (cf. procès-verbaux n° 1 du 3 juillet 2018 et N° 02 du 17 juillet 2018),
 - considérant la nouvelle pièce fournie permettant de garantir l'authenticité de la signature de la demande,
- La Commission accorde la licence « renouvellement », date d'enregistrement au 1^{er} juillet 2018.

Joueur Senior U20 GUITTET Romain, licence n° 25439661548

Licencié à **F.C REMALARD MOUTIERS**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 23 juillet 2018 pour **CS PAYS DE LONGNY**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 23 juillet 2018.

Joueuse U16 F HELEINE Jade, licence n°2547983846

Licenciée à **US OUEST COTENTIN**, saison 2017/2018.

Licence « joueuse mutée hors période » délivrée pour **AS DE CHERBOURG F**, saison 2018/2019.

- Reprenant les dossiers,
- considérant la demande nouvelle de dispense du cachet « mutation »,
- vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant la date des demandes initiales, 21 août 2018,
- considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, reconnue officiellement au 15 août 2018, date antérieure à celle des demandes de licence,

La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », avec la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 21 août 2018.

Joueur Senior HERRISSON Julien, licence n° 2127488708

Licencié à **AS AILLY FONTAINE BELLENGER**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 11 septembre 2018 pour **FC PLATEAU NORD AVIRON**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 11 septembre 2018.

Joueur Senior ILLESCA Loick, licence n°1816521147

Licencié à **JEANNE D'ARC FOOTBALL**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 25 août 2018 pour **US GRAVIGNY**.

- Pris connaissance des pièces au dossier,
 - considérant l'inactivité totale du club quitté, constatée officiellement le 20 août 2018,
 - vu les dispositions des articles 90 et 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la date de la demande de changement de club postérieure,
- La Commission
- accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 25 août 2018,
 - exonère le club d'accueil du paiement des droits de changement de club.

Joueur U17 KEPA Malo, licence n°2544520079

Licencié à **STADE MALHERBE CAEN CALVADOS**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » le 25 juillet 2018 pour 501594 **ASPTT CAEN FOOTBALL**

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117g des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant le statut amateur du joueur au sein du club quitté à statut professionnel,
 - considérant le retour au dernier club quitté à statut amateur,,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 25 juillet 2018.

Joueur Foot Entreprise Senior KLOUCHA Ahmidou, licence n°2127429894

Licencié à **FC LIA**, saison 2017/2018

Demande de changement de club, le 10 septembre 2018, pour **FC BISTROT PARISIEN LE HAVRE**

- Pris connaissance des pièces au dossier,
- considérant l'inactivité totale du club quitté,
- vu les dispositions des articles 90 et 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,

La Commission

- accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 10 septembre 2018,
- exonère le club d'accueil du paiement des droits de changement de club.

Joueuse Senior F KRZOS Noella, licence n°2543049760

Licenciée à **US MERU SANDRICOURT**, saison 2017/2018.

Licence « joueuse muté hors période » délivrée le 7 septembre 2018 pour **AS GOURNAY EN BRAY**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle de dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'existence d'une activité dans la catégorie d'âge du club quitté,
- La Commission maintient la décision initiale.

Joueur Senior U20 LAUNAY Maxime, licence n° 2543757529

Licencié à **A L'ETOILE DU PERCHE**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 2 septembre 2018 pour **CS PAYS DE LONGNY**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 2 septembre 2018.

Joueur U18 LAUNAY Thomas, licence n° 2544429214

Licencié à **A L'ETOILE DU PERCHE**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 4 août 2018 pour **CS PAYS DE LONGNY**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'absence de participation en compétition U18 du club d'accueil,
 - considérant que le bénéfice de la dispense du cachet mutation auquel pourrait prétendre le joueur le priverait d'opérer en surclassement en compétition senior,
- La Commission accorde la licence « joueur muté hors période », date d'enregistrement au 4 août 2018.

Joueuse Senior F LAISNEY Séverine, licence n° 2548505032
Joueuse Senior U20 F PARISOT Lucye, licence n° 2548515519
Joueuse Senior F MINKO Jenaye, licence n° 2543448188

Licenciées à **C ANDELLE PITRES**, saison 2017/2018.

Demandes de changement de club, le 18 septembre 2018, pour **FOOTBALL ATHLETIC CLUB**

- Pris connaissance des pièces aux dossiers,
- vu les dispositions des articles 90 et 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant l'inactivité totale d'une section féminine chez le club quitté reconnue le 30 juillet 2018, antérieure à la date des demandes de licence,

La Commission

- accorde les licences avec la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 18 septembre 2018,
- exonère le club d'accueil du paiement des droits de changement de club.

Joueur U18 LE STRAT Maxime, licence n° 2544077275

Licencié à **FC REMOIS SAINT REMY SUR AVRE**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club, le 17 septembre 2018, pour **FC AVRAIS NONANCOURT**

- Pris connaissance des pièces au dossier,
- vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge constatée chez le club quitté, à la date de la demande de licence,

La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation » et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 17 septembre 2018.

Joueur U13 LEBLOND Pacom, licence n° 2546570525

Licencié à **US QUEVILLY ROUEN METROPOLE**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté période normale » délivrée le 1^{er} juillet 2018 pour **GRAND QUEVILLY FC**, saison 2018/2019.

- Reprenant le dossier,
- considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
- vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant, au jour de la demande de licence, l'existence d'une activité dans la catégorie d'âge chez le club quitté,

La Commission maintient la décision initiale.

Joueur Senior LECHOIMIER Tanguy, licence n° 2543718717

Licencié à **US THAON LE FRESNE VALLEE MUE**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté période normale » délivrée le 12 juillet 2018 pour **USI BESSIN NORD**

- Reprenant le dossier relatif à un joueur issu d'un club ayant fusionné,
- considérant la demande nouvelle de dispense du cachet « mutation »,
- considérant la date de l'Assemblée Générale constitutive du nouveau club issu de la fusion, 22 juin 2018,
- vu les dispositions de l'article 117e des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant la date de la demande de changement de club au 25 août 2018,

La Commission accorde la licence avec dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 12 septembre 2018.

Joueur U12 LECOINTRE Benjamin, licence n° 2547458983

Licencié à **US QUEVILLY ROUEN METROPOLE**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté période normale » délivrée le 12 juillet 2018 pour **GRAND QUEVILLY FC**, saison 2018/2019.

- Reprenant le dossier,
- considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
- vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant, au jour de la demande de licence, l'existence d'une activité dans la catégorie d'âge chez le club quitté,

La Commission maintient la décision initiale.

Joueur Senior LEGRAND Mathias, licence n° 751510960

Licencié à **SAINT PAUL MONTLIGEONNAISE**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 18 juillet 2018 pour **CS PAYS DE LONGNY**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 18 juillet 2018.

Joueuse Senior F LEMARCHAND Mélina, licence n° 2543078318

Licenciée à **AS LANQUETOT**, saison 2017/2018.

Licence « joueuse muté hors période » délivrée le 03 septembre 2018 pour **FC GRUCHET LE VALASSE**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 03 septembre 2018.

Joueur U18 LEMIERRE Alexis, licence n° 2544524742

Licencié à **AS DE MONTIVILLIERS**, saison 2017/2018

Licence « joueur muté période normale » délivrée le 12 juillet 2018, pour **SC OCTEVILLE S/MER**, saison 2018/2019.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la date de l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, constatée au 12 juillet 2018, postérieure à la demande de licence,
- La Commission maintient la décision initiale.

Joueur U16 LEQUERTIER Matteo, licence n° 2545910994

Licencié à **ASC YMARE**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 14 septembre 2018, pour **FOOTBALL ATHLETIC CLUB**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'inactivité partielle en catégories U16 et U18 chez le club quitté, à la date de la demande de licence,
 - considérant également l'inactivité en catégorie U16 dans le club d'accueil,
- La Commission maintient la décision initiale.

Joueur Senior LESUEUR Sébastien, licence n°2127576415

Licencié à **AM.S PLATEAU MARTAINVILLE EPREVILLE**, saison 2017/2018

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 6 août 2018, pour **O. DE DARNETAL**

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle de dispense du cachet « mutation »,
 - considérant la date de l'inactivité du club quitté le 17 août 2018,
 - vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la date de l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, constatée au 17 août 2018, postérieure à la date de la demande de licence,
- La Commission maintient la décision initiale.

Joueur U18 MAILLARD Pierre, licence n° 2547679256

Licencié à **AS DE MONTIVILLIERS**, saison 2017/2018

Licence « joueur muté période normale » délivrée le 05 juillet 2018, pour **SC OCTEVILLE S/MER**, saison 2018/2019.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la date de l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, constatée au 12 juillet 2018, postérieure à la date de la demande de licence,
- La Commission maintient la décision initiale.

Joueur Senior MAJERANOWSKI Cyril, licence n°2127456929

Licencié à **JS BREAUTE**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 28 août 2018 pour **JS SAINT LEONARD**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 28 août 2018.

Joueuse Senior F MANIEZ Frédérique, licence n° 2546733697

Licenciée à **AS DE LA FRENAYE**, saison 2017/2018.

Licence « joueuse muté période normale » délivrée le 12 juillet 2018 pour **FC GRUCHET LE VALASSE**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 12 juillet 2018, sous réserve de l'obtention de l'accord du club quitté.

Joueuse Senior MANIEZ Maurane, licence n° 2544017879

Joueuse U19 F SOUDET Doriane, licence n° 2547698740

Licenciées à **AS DE LA FRENAYE**, saison 2017/2018.

Demandes de changement de club, le 12 juillet 2018, pour **FC GRUCHET LE VALASSE**.

- Reprenant les dossiers (cf. procès-verbaux n° 02 du 17 juillet 2018 et procès-verbal n° 10 du 11 septembre),
 - pris connaissance de la réponse du club quitté,
 - considérant la contestation de l'AS DE LA FRENAYE quant au paiement des cotisations 2017/2018 dues,
- La Commission décide d'entendre les parties concernées lors de sa prochaine réunion.

Joueur U12 MANSOURI Yassine, licence n° 2546598757

Licencié à **US QUEVILLY ROUEN METROPOLE**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club, le 21 septembre 2018, pour **GRAND QUEVILLY FC**, saison 2018/2019.

- Pris connaissance des pièces au dossier,
 - vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'existence d'une inactivité dans la catégorie d'âge chez le club quitté,
- La Commission accorde la licence « joueur muté hors période », date d'enregistrement au 21 septembre 2018.

Joueur Senior MARIE Teddy, licence n°721527691

Licencié à **AS DE BALLEROY**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 03 septembre 2018, pour **USI BESSIN NORD**

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions des articles 90 et 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'inactivité totale du club quitté, antérieure à la date de la demande de licence,
- La Commission
- accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 03 septembre 2018,
 - exonère le club d'accueil du paiement des droits de changement de club.

Joueur Senior U20 MASSARD CURTIS, licence n° 2543599235

Licencié à **EVREUX FC 27**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 30 août 2018 pour **FC PLATEAU NORD AVIRON**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 30 août 2018.

Joueuse Senior F MAUGER Lena, licence n° 2544442264

Licenciée à **AS DE LA FRENAYE**, saison 2017/2018.

Licence « joueuse mutée période normale » délivrée le 12 juillet 2018 pour **FC GRUCHET LE VALASSE**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 12 juillet 2018, sous réserve de l'obtention de l'accord du club quitté.

Joueur U10 MAZIRE Noe, licence n°2547880402

Licencié à **SC SAINTE AUSTREBERTHE**, saison 2017/2018.

Demande de licence le 15 septembre 2018 pour **FC LIMESY**.

Opposition du club quitté le 19 septembre 2018

- Vu le motif de l'opposition non recevable ,
 - vu les dispositions de l'article 117 a des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 15 septembre 2018.

Joueuse Senior F MULOT Ingrid, licence n°2127442743

Licenciée à **AJS CAULLE BOSCH LE HARD**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club, le 11 septembre 2018, pour **AS BUCHY**

- Considérant les pièces aux dossiers,
 - vu les dispositions des articles 90 et 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'inactivité totale d'une section féminine dans le club quitté, constatée officiellement au 6 septembre 2018, date antérieure à celle de la demande de licence,
- La Commission
- accorde la licence avec dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 11 septembre 2018,
 - exonère le club d'accueil du paiement des droits de changement de club.

Joueur Vétéran MUPAVO Franck, licence n° 2127526722

Licencié à **SAINT SEBASTIEN**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 19 septembre 2018 pour **FC PLATEAU NORD AVIRON**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 19 septembre 2018.

Joueur Senior Vétéran NEHLIG Pascal, licence n° 590910442

Licencié à **AS DE BALLEROY**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club pour **A. DES BAJOCASSES**

- Pris connaissance des pièces au dossier,
 - vu les dispositions des articles 90 et 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'inactivité totale du club quitté, antérieure à la demande de licence,
- La Commission
- accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation » et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie Seniors Vétérans », date d'enregistrement au 25 septembre 2018,
 - exonère le club d'accueil du paiement des droits de changement de club.

Joueur U15 NIAKATE Massire, licence n°2546112904

Licencié à **SAINT MARCEL F**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club, le 20 juillet 2018, pour SPN VERNON.

Opposition du club quitté contestée par le club d'accueil.

La Commission invite le club quitté, SAINT MARCEL F, à produire pour le 9 octobre 2018 le document justificatif de la dette contractée portant sur des prestations autres que la cotisation.

En cas d'absence de réponse à l'échéance fixée, la Commission sera fondée à délivrer la licence demandée.

M. Jean-François MERIEUX n'a participé ni à l'examen du dossier ni à la décision.

Joueuse U16F PAGNIER Astrid, licence n° 2546909860

Licenciée à **SCUDOUVE DIVETTE**, saison 2017/2018.

Licence « joueuse mutée hors période » délivrée pour **AS DE CHERBOURG F**, saison 2018/2019

- Considérant les pièces aux dossiers,
- vu les dispositions des articles 90 et 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant l'inactivité totale d'une section féminine dans le club quitté,

La Commission

- accorde la licence avec dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 11 septembre 2018,
- exonère le club d'accueil du paiement des droits de changement de club.

Joueur U17 PAQUETTE Matthieu, licence n° 2544511178

Licencié à **CA LISIEUX F PAYS D'AUGE**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 30 août 2018 pour **ES LES DEUX VALLEES**.

- Reprenant le dossier,
- considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
- vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,

La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 30 août 2018.

Joueur Senior PERREE Corentin, licence n° 2547720297

Licencié à **AS DE BALLEROY**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté période normale » délivrée le 05 juillet 2018, pour **USI BESSIN NORD**

- Reprenant le dossier,
- considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
- vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, postérieure à la date de la demande de licence,

La Commission maintient la décision initiale.

Joueuse Senior F PESNEL Manon, licence n°2543401653

Licenciée à **ES PLAIN**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club le 16 septembre 2018 pour **SM HAYTILLON**.

- Pris connaissance des pièces au dossier,
- vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant l'inactivité partielle dans la catégorie Seniors F du club quitté, date antérieure à celle de la demande de licence,

La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 16 septembre 2018.

Joueur Senior Vétérain PROSPER Sébastien, licence n°2127516921

Licencié à **ROGERVILLE FC**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club, le 12 juillet 2018, pour **AS SAINT VIGOR D'YMONVILLE**.

- Reprenant le dossier (cf. procès-verbaux n° 03 du 24 juillet 2018 et n° 08 du 28 août 2018),
 - considérant la nouvelle pièce fournie permettant de garantir l'authenticité de la signature, les signatures du joueur et du dirigeant responsable du club ayant été inversées sur la demande,
- La Commission accorde la licence « joueur muté période normale », date d'enregistrement au 12 juillet 2018.

Joueuse Senior F QUEVAL Julie, licence n° 2545901820

Licenciée à **FC ROCQUANCOURT**, saison 2017/2018.

Licence « joueuse mutée période normale » délivrées le 11 juillet 2018 pour **ES BARBERY**

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions des articles 90 et 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'inactivité totale d'une section féminine reconnue au 26 juin 2018 chez le club quitté, antérieure à la date de la demande de licence,
- La Commission amende sa décision initiale et
- accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 11 juillet 2018,
 - exonère le club d'accueil du paiement des droits de changement de club.

Joueur U19 RIOLET Edgar, licence n° 2545632928

Licencié à **A L'ETOILE DU PERCHE**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 6 septembre 2018 pour **CS PAYS DE LONGNY**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 6 septembre 2018.

Joueur U14 ROMANOS Rafael, licence n° 2546195915

Licencié à **ES ARQUES LA BATAILLE**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club, le 9 septembre 2018, pour **ES TOURVILLAISE**

- Considérant les pièces au dossier,
 - vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, date antérieure à celle de la demande de licence,
- La Commission accorde la licence avec dispense du cachet « mutation » et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 9 septembre 2018.

Joueuse U16 F ROUMANI Jade, licence n°2548084656

Licenciée à **AM S MORTEAUX FRESNE LA MERE**, saison 2017/2018.

Licence « joueuse muté hors période » délivrée le 12 septembre 2019 pour **FC SUD OUEST CAEN**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions des articles 90 et 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'inactivité totale d'une section féminine reconnue le 20 août 20118 chez le club quitté, antérieure à la date de la demande de licence,
- La Commission amende sa décision initiale et
- accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 12 septembre 2018,
 - exonère le club d'accueil du paiement des droits de changement de club.

Joueur Senior ROUSSEL Florent, licence n° 2543127895

Licencié au **FC VIEUX MANOIR**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club, le 9 septembre 2018, pour **US SAINT MARTIN OSMONVILLE**.

- Pris connaissance des pièces au dossier,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 9 septembre 2018.

Joueur Vétéran SANS Christophe, licence n° 2127489011

Licencié à **USF FECAMP**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 28 août 2018 pour **JS SAINT LEONARD**.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 28 août 2018.

Joueur U14 SARBAZ Akbar Shah, licence n° 2548362361

Licencié à **MAISON DES JEUNES DU QUARTIER GRIEU VALLON SUISSE**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 28 août 2018, pour **GCO BIHORELLAIS**, saison 2018/2019.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, constatée au 12 août 2018, date antérieure à celle de la demande de licence,
- La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation » et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 28 août 2018.

Joueur U19 SAUNIER Marvin, licence n°2544153625

Licencié à **AS DE MONTIVILLIERS**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 4 septembre 2018.

- Reprenant le dossier,
 - considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
 - vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant, au jour de la demande de licence, l'existence d'une activité dans la catégorie d'âge chez le club quitté,
- La Commission maintient la décision initiale.

Joueur Senior SCHMALTZ Jeremy, licence n° 2127496433

Licencié à **AS CLIPONVILLAISE**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club le 17 septembre 2018 pour **ES YPREVILLAISE**.

- Pris connaissance des pièces au dossier,
 - vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,
- La Commission accorde la licence avec la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 17 septembre 2018.

Joueur Senior U20 SIGNOL Teddy, licence n° 2544126197

Licencié à **CS CHAUMONT EN VEXIN**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 3 septembre 2018 pour **FC BEZU BERNOUVILLE**

- Reprenant le dossier,
- considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
- vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,

La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 3 septembre 2018.

Joueur U19 SISSOKO Mohamed, licence n° 2546467293

Licencié à **JEANNE D'ARC FOOTBALL**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club, le 04 septembre, pour **EVREUX FC 27**

- Pris connaissance des pièces au dossier,
- vu les dispositions des articles 90 et 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant l'inactivité totale du club quitté, reconnue officiellement le 20 août 2018, date antérieure à celle de la demande de licence,

La Commission

- accorde la licence avec la dispense du cachet mutation, date d'enregistrement au 04 septembre 2018,
- exonère le club d'accueil du paiement des droits de changement de club.

Joueur Senior U20 STROHL Quentin, licence n° 2543860648

Licencié à **CS CHAUMONT EN VEXIN**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 26 août 2018 pour **FC BEZU BERNOUVILLE**

- Reprenant le dossier,
- considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
- vu les dispositions de l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant la reprise d'activité dans la catégorie d'âge du club d'accueil,

La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 26 août 2018.

Joueur U12 TACCOEN Enzo, licence n° 2546903680

Licencié à **US QUEVILLY ROUEN METROPOLE**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté période normale » délivrée le 14 juillet 2018 pour **GRAND QUEVILLY FC**, saison 2018/2019.

- Reprenant le dossier,
- considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
- vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant, au jour de la demande de licence, l'existence d'une activité dans la catégorie d'âge chez le club quitté,

La Commission maintient la décision initiale.

Joueur U14 TEKLIA BAHTA Even, licence n° 2548510399

Licencié à **MAISON DES JEUNES DU QUARTIER GRIEU VALLON SUISSE**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté hors période » délivrée le 29 août 2018, pour **GCO BIHORELLAIS**, saison 2018/2019.

- Reprenant le dossier,
- considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
- vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, constatée au 12 août 2018, date antérieure à celle de la demande de licence,

La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation » et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 29 août 2018.

Joueur U14 TERMOTE Enzo, licence n° 2546139184

Licencié à **CS SAINT MARTINAIS**, saison 2017/2018

Demande de changement de club, le 12 septembre 2018, pour **CANY FC**

- Considérant les pièces au dossier,
- vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, reconnue officiellement au 12 août 2018, date antérieure à celle de la demande de licence,

La Commission accorde la licence avec dispense du cachet « mutation » et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 12 septembre 2018.

Joueuse U19 F TOUROUL Othilie, licence n° 2547562001

Licenciée à **FC EPEGARD-LE NEUBOURG**, saison 2017/2018.

Licence « joueuse mutée hors période » délivrée le 18 septembre 2018 pour **FC PLATEAU DU NEUBOURG**.

- Reprenant le dossier,
- considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
- vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, reconnue au 30 juillet 2018, antérieure à la date de la demande de licence,

La Commission amende la décision initiale pour accorder la dispense du cachet « mutation », date d'enregistrement au 18 septembre 2018.

Joueur U15 VADECARD Nathan, licence n° 2546037922

Licencié à **US SAINTE COLOMBE**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club, le 10 septembre 2018, pour **US DOUDEVILLAISE**.

- Considérant les pièces au dossier,
- vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, date antérieure à celle de la demande de licence,

La Commission accorde la licence avec dispense du cachet « mutation » et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie d'âge », date d'enregistrement au 10 septembre 2018.

Joueur Senior Vétéran VATINEL Loïc, licence n° 2544264244

Licencié à **PLATEAU DE QUINCAMPOIX FC**, saison 2017/2018.

Demande de changement de club, le 5 septembre 2018, pour **US CAILLY**

- Considérant les pièces au dossier,
- vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant l'inactivité partielle dans la catégorie d'âge du club quitté, date antérieure à celle de la demande de licence,

La Commission accorde la licence avec dispense du cachet « mutation » et la restriction d'utilisation « uniquement en catégorie vétérans », date d'enregistrement au 5 septembre 2018.

Joueur U13 ZAFINI Yassine, licence n° 2547267573

Licencié à **US QUEVILLY ROUEN METROPOLE**, saison 2017/2018.

Licence « joueur muté période normale » délivrée le 13 juillet 2018 pour **GRAND QUEVILLY FC**, saison 2018/2019.

- Reprenant le dossier,
- considérant la demande nouvelle à bénéficier de la dispense du cachet « mutation »,
- vu les dispositions de l'article 117b des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- considérant, au jour de la demande de licence, l'existence d'une activité dans la catégorie d'âge chez le club quitté,

La Commission maintient la décision initiale.

OPPOSITIONS RECEVABLES

Prenant connaissance de l'opposition recevable en la forme à l'encontre du joueur, la Commission invite ce dernier à régulariser sa situation auprès du club quitté afin que la commission lui accorde la licence pour le club de son choix.

Le club quitté, dès acquittement de la dette par le joueur, a obligation d'en informer les services de la L.F.N. (levée de l'opposition, ...) sous peine d'amende prévue à l'annexe 5 « Dispostions financières » des Règlements Généraux de la L.F.N.

Joueur U11 BLOND Aaron	de Louviers FC	pour FC Seine-Eure
Joueur U10 MALLET Jefferson	de AS Saint Pierre de Varengeville	pour FC Le Trait Duclair
Joueur U10 MORIN Renzo	de SC Ste Austreberthe	pour FC Limesy
Joueur U9 RAMLI Idriss	de AS OUILLY le Vicomte	pour CA Lisieux PA
Joueur U11 SY Elimane	de Saint Aubin FC	pour FC Rouen 1899

COURRIERS ET COURRIELS

Courriel de l'US NORMANDE 76

relatif à la situation des joueurs :

U7 BASSET HY Lorenzo, licence n° 2548025979
U13 CHOPLAIN Lucas, licence n° 2546493667
U8 CLAY Nathan, licence n° 2547311460
U8 CLAYES Lorenzo, licence n° 2548491656
U13 DUVAL Mathys, licence n° 2546295162
U8 FOUCAMBERT Louka, licence n° 2548073714
U15F HURTEAUX Mélanie, licence n° 2547550027
U10 LCONTE David, licence n° 2547476979
U9 LEGROUT Noah, licence n° 2548447844
U10 LEVASSEUR Nohlann, licence n° 2547798462
U9 MICHELITZ Julian, licence n° 2548422220
U9 MIGNOT Kyllian, licence n° 2548588166
U8 NOEL DENIS Lucas, licence n° 2547750703
U7 POIS Basile, licence n° 2548588170
U14 ROBINOT Mathis, licence n° 2545451436
U12 ROULT Billy, licence n° 2546591595

Sur sa demande, le club d'accueil pourra obtenir la dispense du cachet mutation et l'exonération des droits de changement de club en application des dispositions de l'article 117a ou b et de l'article 90 des Règlements généraux de la F.F.F.

Le joueur U8 FOUCAMBERT Louka et la joueuse U15 F HURTEAUX Mélanie devront produire à l'appui de leur demande un extrait d'acte de naissance et un justificatif de la résidence domiciliaire de l'autorité parentale.

Courriel de l'AS BIEVILLE BEUVILLE.

Relatif au statut des joueurs Senior CARTIER Nicolas, licence n°721532021, Senior LEMONNIER Florent, licence n°751513833 et Senior LERICHE Christophe, licence n°738326062.

La Commission ne peut que confirmer ses décisions initiales.

Courriel de l'ES LIVAROTAISE

relatif au joueur Senior CHEVILLEY Franck, licence n°701518754

Le joueur pourrait bénéficier des dispositions dérogatoires de l'article 117b des Règlements généraux de la F.F.F. pour le club de son choix, s'il en formalise la demande.

Courriel de OC BRIOUZE,

Relatif à la qualification en compétition Seniors F des joueuse 16F CHAMPIN Lucie, licence n° 2548480853 et MAUGIS Manon, licence n° 2548480918

La Commission n'a pas compétence pour déroger à la réglementation fédérale, d'application stricte.

Courriel de M. EL HACHMANE Youssef

La Commission invite le joueur à formuler une nouvelle demande pour un renouvellement de sa licence.

Courriel de l'US GREGEOISE

Pour bénéficier de l'exonération des droits de changement de club, il y a lieu de se rapprocher du District d'appartenance pour solliciter la délivrance d'une attestation, à joindre aux demandes de licence des joueurs concernés.

Courriel de l'AS DE LA FRENAYE

Relatif à la situation de joueur n'ayant participé à aucune compétition officielle au cours d'une saison sportive.

La Commission invite le club à se reporter aux dispositions de l'article 116 des Règlements généraux de la FFF, exposant clairement que la signature d'une demande de licence pour une saison implique la délivrance du cachet mutation en cas de changement de club la saison suivante, quelle que soit la participation, ou non, du joueur à des matchs de compétitions officielles.

Plus aucun dossier n'étant à traiter, la séance est levée à 16 heures 15.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 11 octobre 2018 à 10 h 30 au siège de l'Antenne de Rouen.

Le Président,



Jean-Pierre GALLIOT

Le Secrétaire de séance,



Jean-Claude LEROY